



Nouvelles conditions d'admission

Clientèles admissibles

- Être un travailleur en emploi ou un travailleur autonome dont la formation demandée est en lien avec son emploi ou son domaine d'études;
- Être un travailleur occupant un emploi sous-qualifié par rapport à sa formation académique. La formation demandée devra être en lien avec son domaine d'études;
- Être un travailleur sans emploi résidant sur l'Île-de-Montréal. La formation demandée doit être en lien avec son domaine d'études ou son expérience professionnelle.

Clientèles exclues

- Les personnes en réorientation de carrière ou simplement intéressées par un cours à des fins personnelles;
- Les personnes sans emploi qui ne résident pas sur l'Île-de-Montréal;
- Les travailleurs autonomes participant au programme Jeunes volontaires;
- Les étudiants, même s'ils travaillent à temps partiel;
- Les travailleurs des secteurs public et parapublic ainsi que des entreprises d'État (ex : Ministères, Hôpitaux, Universités, Cégeps, Radio-Canada, SAQ, STM, etc.);
- Les employés des municipalités;
- Les prestataires de la CNESST ou de la SAAQ.

Provenance de la clientèle

- La clientèle en emploi qui réside ou travaille dans la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal (Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie) sont admissibles à nos cours de perfectionnement à temps partiel;
- La clientèle sans emploi doit **obligatoirement** résider sur l'Île-de-Montréal pour être admissible.

Clientèle priorisée

- Les travailleurs en emploi résidant ou travaillant sur l'Île-de-Montréal.

Autres conditions

- Un participant ne peut s'inscrire à plus de 2 cours offerts simultanément;
- Le nombre de travailleurs provenant d'une même entreprise est limité à 3 personnes par cours offert pour l'ensemble de ces succursales;
- Toute absence de plus de 20 % des heures de cours entraînera automatiquement un échec.